Marylise LEBRANCHU
de la décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
BP 10445
75327 PARIS Cedex 07

PARIS, le 2 avril 2015

Objet : Réunion du 7 avril 2015
Projet de décret/gouvernance ERAFP

Madame la Ministre,

Vous avez bien voulu donner suite à nos demandes successives d'organiser un bilan et un débat sur l'avenir du RAFP, dix années après son lancement.

La survenance, dans des conditions de préparation très discutables, d'un projet de décret modifiant la gouvernance de l'Etablissement public (ERAFP) nous a obligé à vous demander le retrait de son examen de l'ordre du jour du conseil d'administration du 26 mars 2015. Nous vous remercions de l'avoir accepté en geste d'apaisement.

Pour nous, la réunion du 7 avril 2015 constitue la première étape d'un cycle de travail qui doit traiter la question du décret modificatif et le bilan/débat sur le régime additionnel. Un tel décret ne peut, en effet, être préparé sans entendre le retour d'expérience des parties prenantes pour, au final, être examiné dans les conditions du droit commun applicable aux textes de la fonction publique de portée similaire.

La fonction spécialisée du CCFP n°4 nous apparait, enfin, comme l'instance adaptée pour une discussion au fond sur le RAFP.

Assurés que vous partagez notre souhait d'examiner ce sujet, aux enjeux socio-économiques de dimension nationale, avec toute l'attention et le temps qu'il mérite, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom de l'ensemble des organisations syndicales
Christian GROLIER